

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 juillet 2017

Ouverture de séance :20h30

Présents :J.Verdalle, N.Raymond, J.Boucoiran, J.Aubonnet, P.Chabert, C.Desanlis, B.Bourdon, M.Fricon , M.Gibert.

Absents : j.Serody, A.Vincent, S.Rouquette, M.Micucci, J.Vedrines.

Ont donné procuration/J.Vedrines à N.Raymond, M.Micucci à J.Boucoiran, S.Rouquette à J.Aubonnet.

Secrétaire de séance :Nicole Raymond

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 24 mai 2017.UNANIMITE.

Délibération n°1 Décision modificative n°2 au budget de l'exercice 2017.

Le maire expose : suite à la décision de Nîmes Métropole d'affecter Mr Olympe aux travaux eau sur le périmètre de Leins Gardonnenque les mardis et les jeudis auxquels s'ajoutent les travaux de maintenance actuels, il est proposé la création à compter du 1^{er} septembre 2017, d'un poste d'agent d'entretien à temps partiel (24h) et à durée déterminée. Par ailleurs, afin de permettre la réalisation de tâches exceptionnelles il est proposé de pouvoir recourir à des emplois vacataires limités, soit 90h sur l'année.

POUR : UNANIMITE

Délibération n°2 : Mise en place de l'indemnité de fonctions, de sujétion et d'expertise fiseppp

POUR : UNANIMITE

Délibération n°3 : Convention cadre avec Nîmes Métropole, service fiscalité.

Nîmes Métropole propose aux communes qui le souhaitent une mutualisation des moyens dans le domaine de la gestion de la fiscalité.

CONTRE CETTE ADHESION : UNANIMITE

Délibération n°4 : Règlement intérieur de la cantine et de la garderie. Il a été réécrit et fera l'objet d'une communication aux parents

POUR : 10 CONTRE : 2

Délibération n°5 Autorisation d'emprunt relai.

Les subventions sont versées après exécution des travaux. La commune doit faire les avances. Compte tenu du nombre de chantiers en cours les moyens en trésorerie risquent d'être insuffisants en octobre, le temps de percevoir les subventions. Le maire demande la possibilité de recourir si nécessaire à un emprunt relai de courte durée. Il demande à Messieurs Bourdon et Gibert de s'en occuper.

POUR : UNANIMITE

Délibération n°6 : Autorisation de consultation d'un architecte pour élaboration de projets à réaliser en 2018, les demandes de subventions devant être faites dans le courant du 4^{ème} trimestre 2017 : réfection des bâtiments communaux foyer et bibliothèque.

POUR : UNANIMITE

Délibération n°7 : Rythmes scolaires.

Le directeur de l'école a convoqué un conseil d'école extraordinaire pour passer à la semaine de 4 jours.

Le Conseil prend acte du rapport pédagogique présenté par le directeur de l'école pour justifier la demande.

Compte tenu de ce rapport et du sondage fait auprès des parents sur une information erronée, le maire propose de transmettre la demande « en l'état » à l'inspection académique, sans se prononcer sur le fond.

UNANIMITE

Fin de séance : 22h30

Nicole Raymond

Jean Verdalle